



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK  
téléphone 03.28.43.44.45. @ : [siecf@ville-hazebrouck.fr](mailto:siecf@ville-hazebrouck.fr)  
[www.siecf.fr](http://www.siecf.fr)

**Le présent compte rendu et l'ensemble des annexes sont téléchargeables sur le site internet du SIECF : [www.siecf.fr](http://www.siecf.fr)**

## COMITE SYNDICAL DU 5 AVRIL 2017

### COMPTE-RENDU des DELIBERATIONS

Le 29 mars 2017 à dix-huit heures, le Comité Syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Line Renaud de NIEPPE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Le Comité Syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE, n'a pu valablement délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

Il a été convoqué à nouveau, en application des dispositions de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités territoriales, le 5 avril 2017 à 17h00 à la salle des Fêtes de SAINT SYLVESTRE CAPPEL, sous la présidence de M. Valentin BELLEVAL, 1<sup>er</sup> Vice-président du SIECF.

**Date de la convocation : 30 mars 2017**

**Nombre de Communes adhérentes : 99**

**Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196**

#### **PRESENTS : 39 délégués**

M. Jean-Pierre LAMOITTE	délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jacques CARON-COTTIN	délégué titulaire	BERGUES
M. Patrick MORDACQ	délégué titulaire	BLARINGHEM
Mme Anne BERTELOOT	délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Jean-Luc SCHRICKE	délégué titulaire	CAESTRE
M. Marcel EECKEMAN	délégué titulaire	CROCHTE
Mme Pascaline REUMAUX	délégué titulaire	DRINCHAM
M. Jean-Paul RYCKEWAERT	délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	délégué titulaire	FLETRE
Mme Marie-Andrée DELESTREZ	délégué suppléant	FLEURBAIX
M. Valentin BELLEVAL	délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. José NEIRYNCK	délégué titulaire	HERZEELE
M. Jean TRUANT	délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Patrick LESCORNEZ	délégué titulaire	HOYMILLE
M. Edmond TURPIN	délégué titulaire	LA GORGUE
M. Henri CARON	délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Claude MARCINKOWSKI	délégué titulaire	MERVILLE
M. Sylvain PETITPREZ	délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Edgard DUVAL	délégué titulaire	OOST-CAPPEL
M. Christophe VANLERBERGHE	délégué titulaire	PITGAM
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	délégué titulaire	RUBROUCK
Mme Marie-Madeleine CAMPAGNE	déléguée titulaire	SAINTE-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Jean-Pierre DZIADEK	délégué suppléant	SERCUS
M. Jean-Marc POLVECHE	délégué titulaire	STAPLE
M. Sylvain LEFEBVRE	délégué titulaire	STAPLE

M. François PARESYS	délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Pierre THIEFFRY	délégué titulaire	STRAZEELE
M. Jean-Luc LAURENT	délégué suppléant	THIENNES
M. Charles GALLIEZ	délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Pierre BOUTTEMY	délégué titulaire	WARHEM
M. Lucien MONNIER	délégué suppléant	WEMAERS-CAPPEL
M. Bruno BYACHE	délégué titulaire	WEST-CAPPEL
M. Frédéric DEVOS	délégué titulaire	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Francis LEVIEZ	délégué titulaire	WYLDER
M. Stéphane LIEVIN	délégué titulaire	ZERMEZEELE

## **POUVOIRS : 10**

Mme Marie-Claude LERMYTTE, déléguée titulaire de BROUCKERQUE a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS  
M. Rémy DEFOORT, délégué titulaire de CAESTRE a donné pouvoir à M. Jean-Luc SCHRICKE  
M. Michel DECOOL, Président du SIECF et délégué titulaire de CAPPELLEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK  
M. Bernard DENECKER, délégué titulaire de DRINCHAM a donné pouvoir à Mme Pascaline REUMAUX  
M. Bernard DEBAECKER, délégué titulaire d'HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN  
M. Stéphane FRANCKE, délégué titulaire de HERZEELE a donné pouvoir à M. José NEIRYNCK  
M. Jacques HERMANT, délégué titulaire de LYNDE a donné pouvoir à M. Valentin BELLEVAL  
Mme Elizabeth BOULET, déléguée titulaire de METEREN a donné pouvoir à Mme Marie-Madeleine CAMPAGNE  
M. Jean-Luc DEBERT, délégué titulaire de OUDEZEELE a donné pouvoir à M. Edgard DUVAL  
M. Benoit LAURENT, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Pierre BOUTTEMY

## **VOTANTS : 49**

**Secrétaire de séance : Edmond TURPIN**

### **Ordre du jour**

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Administration générale :
  - Information sur la labellisation TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)
  - Réforme des statuts du SIECF
  - Marque FNCCR 'Territoire d'Energie Flandre'
  - Rapport d'activités 2016
- Finances publiques :
  - Compte administratif 2016
  - Compte de gestion 2016
  - Affectation du résultat 2016
  - Budget primitif 2016
  - Etat des sommes à fiscaliser et budgétiser pour l'année 2017
  - Indemnités des élus en application du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017
- Compétence Eclairage public
  - Actualisation du programme de travaux
- Compétence Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité
  - Actualisation du programme Article 8 - travaux 2017
- Questions diverses

Valentin BELLEVAL, Premier Vice-Président, remercie la commune de Saint-Sylvestre-Cappel pour le prêt de la salle.

Valentin BELLEVAL, Premier Vice-Président, vous invite à noter dans vos agendas, la date de la prochaine réunion du Comité : le **29/06/2017**

Marie-Madeleine CAMPAGNE, Vice-Présidente chargée de la précarité énergétique, rappelle les dispositifs en place au SIECF pour lutter contre la précarité, en cette période de fin de trêve des coupures énergétiques (électricité et gaz naturel).

## Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2017 est adopté à l'unanimité.

## DELIBERATION n° 2017 / 16 - Administration générale - Institutions et vie politique - Réforme des statuts du SIECF

### Exposé et proposition - Rapport de M Valentin BELLEVAL – Premier Vice-Président

Le SIECF a été créé par arrêté préfectoral en date du 24 juin 1966,

Par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2012, le SIECF a été fusionné avec l'ensemble des syndicats d'électrification rurale du territoire,

Par arrêtés préfectoraux en date du 11. 18. et 24 décembre 2015, les statuts du SIECF ont été modifiés avec l'adhésion de nouvelles communes, la prise de compétence éclairage public, et l'exercice de la compétence télécom/numérique,

Considérant qu'il convient de mettre en conformité les statuts du SIECF en accord avec la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Considérant qu'il convient de prendre en compte les compétences optionnelles suivantes : IRVE (Infrastructures de recharge pour véhicules électriques), Bornes de recharge GNV et bio GNV, réseaux de chaleur,

Il est proposé à l'Assemblée de modifier les statuts du SIECF à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon les statuts annexés à la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à l'ensemble des communes membres afin qu'elles se prononcent, dans le délai de trois mois prévu par les dispositions du CGCT,

### Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

## DELIBERATION n° 2017 / 17 - Administration générale - Marque FNCCR « Territoire d'Energie Flandre »

Exposé et proposition - Rapport de M Valentin BELLEVAL – Premier Vice-Président La FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) propose à ses adhérents, dont nous faisons partie, de se regrouper sous la marque nationale « Territoire d'Energie ».

La marque est ensuite déclinée localement par territoire :



Il est proposé au Comité d'adopter la marque à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 et d'autoriser le Président à signer les documents afférents à la charte FNCCR.

### Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

## DELIBERATION n° 2017 / 18 - Administration générale - Rapport d'activités 2016

### **Exposé et proposition - Rapport de M Valentin BELLEVAL – Premier Vice-Président**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L5211-39,

Vu le projet de rapport d'activités du SIECF,

Considérant que le rapport d'activités a pour objet de dresser le bilan de l'activité du Syndicat pour l'année écoulée et d'apporter une information à l'ensemble des Conseils municipaux des Communes membres,

Il est proposé au Comité syndical d'adopter le rapport d'activités 2016 du SIECF.

Il est précisé que le rapport sera ensuite adressé au Maire des Communes Membres. Le rapport fera alors l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune au Comité Syndical seront entendus.

### **Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité

## DELIBERATION N° 2017 / 19 : FINANCES PUBLIQUES Compte Administratif 2016

### **Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics**

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance du Compte Administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Résultat de l'année		45 898.02 €
Résultat antérieur		98 004.14 €
Résultat cumulé		143 902.16 €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat de l'année		1 579 431.11 €
Résultat antérieur		1 343 420.00 €
Part affectée à l'investissement (c/1068)		1 261 672.07 €
Résultat cumulé		1 661 179.04 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		
Résultat cumulé de la section d'investissement		143 902.16 €

Restes à réaliser en recettes		826 368.75 €
Dépenses engagées non mandatées		2468294.91 €
Montant à prendre en compte pour l'affectation		-1 498 024.00 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT REEL (1068)</b>		<b>1 498 024.00€</b>

L'Assemblée est invitée à :

- Approuver le compte administratif 2016,
- Constater les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

**Adoption :**

M. Michel DECOOL, Président du SIECF empêché ce jour, a donné pouvoir à M. CLEENEWERCK. Ce pouvoir n'est pas comptabilisé dans le présent vote du Compte Administratif.

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2017 / 20 : FINANCES PUBLIQUES  
Compte de Gestion 2016**

**Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics**

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance du Compte de gestion 2016,

Il est proposé à l'Assemblée de :

- Constater les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de déclarer que le Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

**Adoption**

Le Compte de Gestion 2016 est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2017 / 21 : FINANCES PUBLIQUES  
Affectation du Résultat 2016**

**Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics**

Le Comité syndical est invité à affecter le résultat 2016 comme suit :

**BESOIN DE FINANCEMENT**

Résultat cumulé de la section d'investissement	143 902,16 €
restes à réaliser en recettes	826 368,75 €
Dépenses engagées non mandatées	2 468 294,91 €
Montant à prendre en compte pour l'affectation	-1 498 024,00 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT REEL ( 1068 )</b>	<b>1 498 024,00 €</b>

#### BUDGET 2017

Ligne budgétaire 001 débit	0,00 €
Ligne budgétaire 001 crédit	143 902,16 €
Ligne budgétaire 002 Débit	0,00 €
Ligne budgétaire 002 Crédit	163 155,04 €
<b>Compte 1068 ( Crédit )</b>	<b>1 498 024,00 €</b>

#### Adoption

L'Affectation du Résultat 2016 est adoptée à l'unanimité.

## DELIBERATION N° 2017 /22 : FINANCES PUBLIQUES Budget Primitif 2017

### Exposé et proposition – Rapport de M. Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance et à approuver le budget primitif 2017 tel que présenté en annexe.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 12 388 870,99 €.

#### Adoption :

Le Budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité.

## DELIBERATION n° 2017 / 23 - Finances publiques - Etat des sommes à fiscaliser et budgétiser pour l'année 2017

### Exposé et proposition - Rapport de M Jean Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics

Par délibération en date du 9 février 2017, le Comité Syndical du SIECF a décidé de fixer les cotisations 2017 selon les éléments suivants :

- Electricité : 3.10 €/hab
- Gaz : gratuit
- Télécom numérique : 5.50 €/hab (prise en charge CCHF et CCFL 1€/hab, prise en charge CCFL 4.5€/hab)
- Eclairage public (option B) : 3€/hab

En outre certaines communes sont redevables au SIECF de participations sur travaux (électrification rurale, Article 8, travaux coordonnées et Eclairage public), une convention spécifique est signée pour chaque dossier.

Conformément aux articles L5212-20 du CGCT et 1609 *quater* du Code général des impôts modifiés par l'article 181 de la loi du 13 août 2004, ces contributions communales peuvent être budgétées ou fiscalisées par une imposition additionnelle sur les impôts locaux.

Par courrier en date du 10 février 2017, les communes adhérentes au SIECF ont été sollicitées pour choisir entre ces deux possibilités.

Il est proposé à l'Assemblée de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération reprenant le détail des Communes ayant opté pour la budgétisation et celles ayant opté pour la fiscalisation.

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité

**DELIBERATION n° 2017 / 24 - Finances publiques - Indemnités des élus**

**Exposé et proposition - Rapport de M Jean Luc CLEENERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics**

Par délibération en date du 5 mai 2014,  
selon les dispositions des articles L 5211-12, 5212-1 et R 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
et dans un souhait d'économie,  
le Comité syndical avait fixé les indemnités des élus selon le tableau suivant :

<b>PRESIDENT</b>	<b>taux 23.50 % de l'indice 1015</b> <i>Pour mémoire, le taux maximal autorisé est : 35.44% de l'indice 1015</i>
<b>VICE-PRESIDENTS</b>	<b>taux 11 % de l'indice 1015</b> <i>Pour mémoire, le taux maximal autorisé est : 17.72% de l'indice 1015</i>

Or à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, les indemnités des élus ne sont plus calculées en référence à l'indice 1015 mais en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique,

Il est donc proposé au Comité de fixer les indemnités des élus selon le tableau suivant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

<b>PRESIDENT</b>	<b>taux 23.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,</b> <i>Pour mémoire, le taux maximal autorisé est : 35.44% de l'indice brut terminal de la fonction publique,</i>
<b>VICE-PRESIDENTS</b>	<b>taux 11 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,</b> <i>Pour mémoire, le taux maximal autorisé est : 17.72% l'indice brut terminal de la fonction publique,</i>

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité

## **DELIBERATION n° 2017 / 25 - Compétence Eclairage public - Actualisation du programme prévisionnel 2017**

### **Exposé et proposition - Rapport de M Valentin BELLEVAL – Premier Vice-Président**

Le programme prévisionnel 2017 de travaux éclairage public est actualisé selon tableau ci-joint.

*Il est précisé que les communes vont recevoir les informations quant à ces chiffrages dans les prochains jours.*

### **Adoption :**

*Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence éclairage public ne prennent pas part au vote.*

La proposition est adoptée à l'unanimité

## **DELIBERATION n° 2017 / 26 - Compétence Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité - Actualisation du programme prévisionnel 2017**

### **Exposé et proposition - Rapport de M Valentin BELLEVAL – Premier Vice-Président**

Le programme prévisionnel 2017 de travaux Article 8 est modifié tel que :

- le chantier prévu à Vieux Berquin (rue d'Estaires) est abandonné
- le chantier prévu à Neuf-Berquin (rue et Place Capelle) est estimé à 31 756.26 € HT
- le chantier prévu à Oxelaere (rue de St Omer) est reporté en 2018

### **Adoption :**

*Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité ne prennent pas part au vote.*

La proposition est adoptée à l'unanimité

## **DELIBERATION n° 2017 / 27 - Compétence Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité - Occupation du domaine**

### **Exposé et proposition - Rapport de M Valentin BELLEVAL – Premier Vice-Président**

M Cossaert, en accord avec Monsieur le Maire de Looberghe sollicite une Autorisation d'occupation du domaine du SIECF pour la Parcelle A1709 route de Cassel à Looberghe  
Il est proposé au Comité d'autoriser Monsieur le Président à signer une autorisation d'occupation du domaine du SIECF, à l'attention de M Cossaert, riverain de la parcelle A1709. Cette autorisation sera personnelle, précaire et révocable.

### **Adoption :**

*Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité ne prennent pas part au vote.*

La proposition est adoptée à l'unanimité



## DELIBERATION n° 2017 / 28 - Compétence Eclairage public - Conventions de maîtrise d'ouvrage confiée

### Exposé et proposition - Rapport de M Valentin BELLEVAL – Premier Vice-Président

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Eclairage public, le SIECF et les Communes du territoire peuvent être amenées à réaliser des chantiers sur une même emprise. Afin d'éviter la multiplication des intervenants et d'optimiser la réalisation du chantier, il est proposé au Comité d'autoriser le Président du SIECF à signer des conventions de maîtrise d'ouvrage confiée avec une ou des communes du territoire.

#### **Adoption :**

*Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage public ne prennent pas part au vote.*

La proposition est adoptée à l'unanimité

### Questions diverses

La séance est levée.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de séance,  
Edmond TURPIN,

Le Premier Vice-Président du SIECF,  
Valentin BELLEVAL,